

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Quartidi 14 Pluviôse, an V.

(Jeudi 2 Février 1797).

Bénédiction des drapeaux de plusieurs corps de troupes papales. — Note présentée à l'empereur de la part du roi de Prusse, concernant les menaces faites par S. M. I. aux états de l'Empire qui ont conclu la paix avec la France. — Détails sur la réception faite au ministre de l'intérieur à son entrée à Bruxelles et dans d'autres villes. — Reflexions sur la conspiration qui vient d'être découverte.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois,
15 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

I T A L I E.

De Rome, le 7 janvier.

Hier on bénit avec beaucoup de solennité, dans l'église de Saint-Pierre, les drapeaux des régimens Colonne & de deux corps de cavalerie volontaire. Ces troupes étoient rangées sur la place du Vatican. A l'heure marquée, on alla prendre les drapeaux dans la sacristie de Saint-Pierre avec une escorte de grenadiers : on les porta à l'autel de la chaire & on les plaça sur une grande table couverte de damas ; ensuite mg^r Brancadoro, vicaire de la basilique de Saint-Pierre, célébra la messe à laquelle assistèrent tous les officiers, ayant à leur tête le prince Vezponico, sénateur de Rome & commandant général de la garde civique. A l'élevation, les grenadiers firent une décharge générale de leurs fusils. Après la messe, le prélat fit une homélie & bénit ensuite les drapeaux, qui furent portés par les officiers sur la place & présentés aux corps respectifs. Ceux-ci, en les recevant, firent le serment solennel d'être fideles à Dieu, au saint-siège & au souverain pontife ; & ce serment fut suivi de trois autres décharges de mousqueterie.

Sur un des drapeaux du régiment Colonne, il y a d'un côté l'image de la vierge, & de l'autre les armes du pape & du connétable Colonne. Sur les drapeaux de la cavalerie volontaire il y a une croix avec cette inscription : *in hoc signo vincas*. Après la cérémonie, ces corps retournerent à leurs quartiers respectifs, d'où il partit pour la Romagne.

Malgré les préparatifs militaires du saint-pere, bien des personnes se flattent encore qu'il n'a pas signé le traité d'ailliance offensive & défensive avec l'empereur, & qu'il acceptera les dernières propositions faites par l'agent de la république française, & qu'on dit assez modérées, &c.

A L L E M A G N E.

De Dresde, le 12 janvier.

On sait que la Prusse se dispose à profiter des circonstances actuelles. Les menaces faites par la cour de Vienne contre les princes & états qui ont conclu avec la France des traités de neutralité ou des paix séparées, lui en offre le prétexte.

La majesté prussienne a enjoint à son ministre plénipotentiaire à Vienne, M. le marquis de Luchezini, de déclarer à l'empereur qu'elle regarderoit comme une injure personnelle toute conduite hostile & irrégulière que l'Autriche tiendroit à l'égard de ces états & de ces princes.

Pour donner plus de force encore à cette déclaration, le roi de Prusse vient de faire mettre ses états militaires sur un pied de guerre. Le duc de Brunswick, MM. de Kalkreuth, de Mollendorff, ainsi que d'autres généraux, ont reçu l'ordre de préparer leurs équipages de guerre. Ces mouvemens présagerent une rupture entière entre l'Autriche & la Prusse. Cependant on persiste à croire que des explications amicales apaiseront toutes les difficultés, en amenant des résultats pacifiques.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 23 janvier.

Lorsqu'en 1792 le gouvernement annonça la résolution de se joindre à la coalition des rois contre la révolution française, un espee de fanatique, nommé Jasper Wilson, adressa à M. Pitt une lettre où, en attaquant avec force cette mesure de guerre, on trouve le passage suivant, qui, dans le tems, ne parut que de la démenace, mais qui aujourd'hui, par le hasard des événemens, prend un air de prophétie.

« Le crime qui se prépare est d'une grandeur qui semble plus qu'humaine ; mais heureusement son exécution requiert également une force plus qu'humaine. Les ignorans & innocens esclaves qui en sont les instrumens, sont des hommes. Il faut qu'ils soient habillés & nourris ; ils ont des hommes à combattre, & sont sujets à la mort, comme ceux auxquels on les envoie la porter. Ils peuvent périr par l'épée, la fatigue, la famine & la maladie. Les nouveaux Alaric qui les emploient, sont hommes aussi, faibles, ignorans & mortels comme tout le reste. La mort les mettra bientôt de niveau avec les instrumens de leur criminelle ambition.

« En peu d'années, peut-être en peu de mois, Catherine demira, sans vie, avec Joseph, Léopold et Pierre III. De nouveaux caractères, moins imbus de préjugés, recevront une portion de l'esprit du siècle, les systèmes de despotisme seront brisés, et la mortalité viendra au secours de la raison et de la vérité ».

H O L L A N D E.

De la Haye, le 22 janvier.

M. le comte de Lowenhiel, ministre de Suede, est de retour ici.

L'équipage du vaisseau de guerre hollandais le *Brutus*, qui étoit mouillé dans le Texel, s'est révolté; environ 80 hommes se sont jetés dans un esquif & ont gagné un vaisseau anglais qui se trouvoit dans ces parages; un autre esquif, où 8 autres s'étoient également embarqués, fut jeté par le vent sur un banc de sable; on les a arrêtés & amenés ici sous escorte.

B E L G I Q U E.

De Liège, le 9 pluviôse.

Le commissaire ordonnateur près de l'armée de Sambre & Meuse, vient de prendre un arrêté dont les mesures paroîtront inroyables. Sous le prétexte de remplir les magasins des armées pour la campagne prochaine, il frappe les neuf départemens réunis d'une réquisition de vivres qui est énorme; le département de la Dyle doit donner, pour sa part, 100 mille quintaux de foin, 80 mille d'avoine, 18 mille de froment & 6 mille de seigle. Les autres départemens sont frappés à proportion. Ce qu'il y a d'étonnant dans cette mesure, c'est que ces réquisitions ne seront payées aux propriétaires qu'en récépissés, desquels on ne pourra se servir que pour acquitter les contributions. Ce qui met le comble à l'arbitraire de cet acte, c'est que les contribuables qui n'auront pas versé leur quote part des réquisitions dans les magasins, huit jours après en avoir reçu l'ordre, seront mis à exécution militaire, sans que la justice civile puisse se mêler de cette affaire. Tout cela est aussi incompréhensible qu'ailligeant. Que les français aient dit aux peuples de la Belgique: nous vous avons conquis les armes à la main; sachez le sort des vaincus; vous fournirez à nos armées tout ce dont elles ont besoin; c'est le droit de la conquête. *Ne victis.* Il y auroit eu de la sévérité dans ce langage; mais il y auroit eu aussi de la franchise, & une sorte de justice. Mais les appeller en partage de la liberté que se donne la France, & des bienfaits d'une constitution qui garantit à tous la liberté, l'égalité, la propriété, n'est-ce pas ajouter à une grande vexation une dérision plus cruelle encore?

De Bruxelles, le 10 pluviôse.

Le ministre de l'intérieur, parti de Paris le 5, est arrivé ici le 8. Nous avons appris quelques détails sur la réception qui lui a été faite à Péronne, Cambrai, Valenciennes & Condé, où la garnison & la garde nationale ont pris les armes. Les visites qu'il a reçues des autorités constituées & des chefs militaires, n'ont point été de pure cérémonie; il a pu y voir les témoignages de l'estime publique, & les espérances qu'on a conçues des effets de sa mission; d'après les sages principes qu'on lui connoit. Ce ministre a interrogé des hommes sages sur

l'esprit public, que tant de missionnaires ont cherché à pervertir dans ces contrées depuis les premières époques de la révolution. Il a pris des renseignemens sur l'agriculture qui fleurit; sur le commerce & l'industrie qui s'épanouissent, mais qui ont besoin de puissans encouragemens; sur les ressources présentes qui sont abondantes en grains & en bestiaux; enfin, sur les ressources plus efficaces, qu'on peut espérer de la paix & du retour à l'ordre. Ces pays, que l'exécration Joseph Lebon parcouroit, précédé de la faux de la mort, le ministre de l'intérieur les a parcourus au nom d'un gouvernement qui veut réparer les maux du régime déceuvral: aussitôt l'entrée du ministre à Bruxelles a-t-elle été une espèce de triomphe; car c'en est un en effet pour tous les Belges que cette époque heureuse où ils vont jouir des droits que leur assure la constitution, & voir enfin substituer les loix au régime révolutionnaire & à celui des réquisitions qui pesent encore sur ces pays.

Les chefs des divers états-majors, & les corps des différentes armes qui composent la garnison, attendoient le ministre à quelque distance de Bruxelles; les rues de cette ville étoient bordées de troupes & d'un concours immense de peuple, faisant retentir l'air de cri: *proficiat.* Le peuple belge n'est pas très-démonstratif; & cette expression, qu'il ne prodigue pas, est celle de sa joie & de ses vœux. Le ministre a dîné chez le général en chef qui l'a conduit au spectacle, où un acteur a chanté des couplets analogues à cette circonstance. A son retour, il a trouvé les rues garnies de feux allumés de distance en distance. Cette journée s'est terminée par un feu d'artifice, du milieu duquel s'élevait un obélisque, avec cette inscription: *vive la république, et son ministre!* en sorte que ce jour a été un jour de fête; & il étoit aisé de voir que ce n'étoit pas une de ces fêtes *désignées* & réglées par un ordonnateur officieux.

Hier, le ministre a reçu la visite de plusieurs autorités constituées, & a été, en costume & en grand cortège, à l'administration départementale, où il a prononcé un discours dans lequel il a exprimé les vœux du directoire exécutif pour le bonheur de la Belgique, & exposé les moyens dont l'exécution lui est confiée pour l'opérer. Ce discours a été prononcé au milieu d'un plus grand silence, qu'à chez le Belge, signifie beaucoup plus que les bruyans applaudissemens de ses voisins. L'administration a demandé qu'il fût imprimé & répandu dans les neuf départemens réunis, comme la manifestation des intentions du gouvernement pour la prospérité de la Belgique.

Le ministre annonça ensuite que pendant son séjour il recevroit toutes les plaintes & tous les griefs sur les fonctionnaires publics que l'on croiroit fondés, tant sur leur conduite que sur les vexations dont ils pourroient s'être rendus coupables; il ajouta cependant qu'il croyoit que les choix faits par le directoire étoient généralement bons. Comme il part dans trois jours pour aller visiter les principales villes des départemens réunis, il laisse pendant son absence une personne chargée de recevoir les réclamations que l'on voudra lui adresser.

Telles sont, jusqu'à ce moment, les opérations de ce ministre. En général, sa mission pacifique & conciliatrice inspire la plus grande confiance à tous les vrais amis de l'ordre & du bonheur public; tandis que cette foule de petits tyrans subalternes, qui nous ont gouvernés jusqu'ici avec une verge de fer, tremblent de recevoir enfin le prix de leurs vexations, c'est-à-dire d'être éloignés

ont cherché à le détruire, dont ils n'ont cessé de faire un si mauvais usage.

Le général Bouraonville, commandant de l'armée du Nord, est attendu demain en cette ville, ainsi que plusieurs autres officiers supérieurs de l'armée de Sambre & Meuse. On nous annonce également l'arrivée prochaine des généraux Moreau & Hoche, qui tiendront ici un grand conseil de guerre sur les opérations militaires à mener la campagne prochaine sur toute la ligne du Rhin.

Les lettres de Cologne parlent des nombreuses réquisitions en vivres & en bestiaux qui se font en ce moment dans les pays conquis entre Meuse & Rhin; jamais tant n'ont été autant foulées par le terrible droit de conquête; Les habitans des campagnes y sont au désespoir, & ceux des villes presque entièrement minés.

Il va y avoir, à Hildesheim, un nouveau congrès présidé par les ministres prussiens, & dont l'objet est de se réunir aux frais des états allemands compris dans la neutralité, une nombreuse armée d'observation pour faire respecter par les puissances belligérantes la ligne de démarcation dans la campagne prochaine, dont l'Allemagne est encore menacée.

FRANCE.

De Paris, le 13 pluviôse.

Par-tout, disent les journaux révolutionnaires, par-tout les patriotes sont persécutés; & par-tout ces patriotes assassinés. A Ecully, près de Lyon, quelques ouvriers entrèrent dans un cabaret & boivent, en chantant le *Réveil du Peuple*. D'autres individus, connus pour terroristes & membres des anciens comités révolutionnaires, qui buvaient à une autre table, sortent tout-à-coup et reviennent quelques momens après; l'un d'eux décharge une arme à feu terrible, nommée *tromblon*, sur ceux qui chantoient; trois tombent morts; deux autres sont blessés. Les assassins ont pris la fuite. Les autorités qui auroient pu les faire arrêter, & qu'on accuse d'être un peu terroristes, n'ont fait aucune diligence pour poursuivre la punition de ce crime.

Une conspiration est découverte: est-elle royaliste ou terroriste? Il me paroît aussi absurde de supposer que les anarchistes seuls peuvent conspirer, que de prétendre que tout ce qu'il y a eu de conspirations, de mouvemens, de massacres, de proscriptions, a été fait par les royalistes contre eux-mêmes. Jamais il n'existe dans un état une faction puissante; qu'il ne s'élève à côté d'elle une faction rivale. Le désordre appelle le désordre. Le gouvernement qui le comprime est leur ennemi commun. Il est naturel qu'avant de se combattre entr'elles, deux factions s'allient en quelque sorte contre le gouvernement qui enchaîne leurs fureurs. Ainsi, deux farieux prêts à se lancer l'un sur l'autre, attaquent de concert celui qui les sépare & veut les désarmer.

L'ordre des événemens, nos nombreuses victoires, la disposition du peuple français ont mis un obstacle invincible à la contre-révolution; mais l'excès de la passion refuse toujours de reconnaître une impossibilité. Il existe donc en France quelques contre-révolutionnaires; la conspiration actuelle nous met à même de connoître leurs moyens, leurs ressources, leurs chefs.

D'après ce qui nous est annoncé, rien de plus atroce que leur moyen; rien de plus impuissant que leurs ressources; rien de plus inepte & de plus absurde que leurs chefs.

A qui adressent-ils d'abord leur confiance? à un homme connu par sa bravoure & sa loyauté, & la première proposition qu'ils ont à lui faire, est celle d'assassiner ceux qui l'ont appelé à son grade.

Où est leur armée? ils cherchent à enrôler cinq ou six individus, vingt peut-être. Qu'est-ce qu'une conspiration dans laquelle on enrôle à prix d'argent? Il faut donc qu'il existe à Paris bien peu de royalistes, puisqu'on est obligé de former une armée par de tels moyens. Gracchus Babeuf avoit-il besoin d'enrôler?

Ils veulent un mouvement. Qui commencera ce mouvement? ce ne sera point leur parti, il est trop faible: ce sera le parti des terroristes. On laissera ces farieux commettre d'abord des massacres à volonté. Répond-on de leur fidélité à ne frapper que des victimes désignées? On les arrêtera après un certain nombre de massacres; on les exterminera au milieu de leurs triomphes. Conçoit-on plus de démençance?

Par où captivera-t-on tout-à-coup le peuple? Par l'appareil de potences dressées, par le supplice de tous ses magistrats actuels, de ceux même dont il chérit le plus la modération & la justice. Qui ne croiroit entendre le rêve d'un farieux?

Sur qui les conjurés ont-ils compté pour favoriser leur complot? sur ceux mêmes qu'ils ont placés sur les listes de leurs victimes?

D'après des bases aussi extravagantes, on doit penser que toutes les pièces de cette conspiration doivent être un recueil de stupides atrocités. Ce sera un examen curieux que de les lire après celles où Gracchus Babeuf, Germain & leurs complices ont développé leur infernal génie pour les conspirations & l'immense étendue & l'ardent fanatisme du parti sur lequel ils s'appuyoient.

Nous aurons en quelque sorte, dans l'histoire de ces deux conspirations, un tableau comparatif des deux factions qui les ont dirigées. Si la faction des terroristes n'est, malgré son audace, qu'une faible partie de la nation, la faction des contre-révolutionnaires n'en est, en quelque sorte, qu'un point. Elle n'existeroit pas, si les anarchistes étoient dépourvus de tous moyens, toute puissance. La nation n'a qu'un besoin, c'est le repos; qu'une espérance, c'est la constitution. Elle échappe par sa seule inertie aux factions qui veulent l'entraîner. Si vous voulez frapper les contre-révolutionnaires, gardez-vous bien de ménager les anarchistes. Chaque fois que vous favorisez leur audace, vous amenez celle de la faction rivale. Tolérez les excès que les anarchistes commettent à Toulouse, à Arles, à Saint-Chamond, à Lyon, vous ferez maître d'autres excès en sens contraire; & la réaction, dont vous gémirez trop tard, ne seroit due qu'à vous.

LACRETELLE le jeune.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen Rrou.

Séance du 13 pluviôse.

Diverses administrations de département adressent au conseil des pétitions sur le peu de sûreté des prisons.

Dumelard les fait renvoyer à la commission chargée d'un rapport sur les maisons d'arrêts, de détentions, &c.

Chasset soumet à la discussion le projet de résolution sur les rentes entre particuliers, antérieures à l'émission des papiers-monnaies, &c. &c. qu'il a présenté dans la séance du 10 pluviôse, au nom d'une commission spéciale chargée d'un rapport sur les transactions entre particuliers, notamment sur une pétition de plusieurs créanciers de rentes, de pensions & de capitaux exigibles, dus en vertu de contrats d'une date antérieure à l'émission des papiers-monnaies, lesquels demandent qu'en attendant la confection des travaux du conseil, sur la généralité des transactions entre particuliers, la suspension soit levée par rapport aux arrérages & intérêts échus depuis que les paiemens ne se font plus entre particuliers qu'en argent ou en mandats au cours, & à ceux qui écherront à l'avenir; qu'en conséquence leurs débiteurs soient obligés, suivant les contrats, de les payer en numéraire métallique.

Le rapporteur fait sentir qu'en attendant le complément des loix sur les transactions entre particuliers, desquelles le conseil s'occupera sans retardement & sans discontinuation, il est juste de rétablir promptement le cours naturel & l'exécution de ces sortes d'engagemens.

Le conseil, après avoir déclaré l'urgence, adopte le projet de résolution, dont voici les dispositions.

Les arrérages des rentes & pensions, & les intérêts de capitaux exigibles, dont les titres ont une date antérieure au premier juillet 1790 (vieux style), échus à cette époque & qui peuvent être encore dus, ainsi que ceux échus depuis le 1^{er} vendémiaire, an 5, & qui écherront à l'avenir, pourront être exigés, dès la publication de la présente, en numéraire métallique.

Pareillement les arrérages des rentes & pensions, & les intérêts de capitaux exigibles, dont les titres ont été créés dans l'intervalle du premier juillet 1790 (vieux style), & du 1^{er} vendémiaire, an 5, & qui ont été stipulés payables en numéraire métallique, ou en valeurs équivalentes au numéraire métallique, dans les tems où il a été permis de stipuler ainsi, échus depuis le 1^{er} vendémiaire, an 5, & qui écherront à l'avenir, seront acquittés en numéraire métallique.

Les rentes & autres prestations stipulées en grains, denrées ou marchandises continueront d'être acquittées en nature aux termes convenus entre les parties.

Le taux de l'intérêt & les retenues à faire seront provisoirement réglées suivant que les contractans l'auront stipulé dans l'acte, &c, à défaut d'explication, selon les loix qui ont été suivies jusqu'à ce jour.

Le président annonce que la commission des finances invite le conseil à se former en comité général pour un objet pressant. — La proposition est adoptée; les assistants se retirent.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen LIGERET.

Séance du 13 pluviôse.

Le conseil renvoie à une commission déjà nommée,

des pièces envoyées par les assemblées primaires des départements de France & de la Réunion.

On se plaint de ce que la commission tarde beaucoup à faire son rapport.

Ligeret répond que la commission n'a encore que les pièces des assemblées des isles de France & de la Réunion, & qu'elle attend pour faire son rapport, que les citoyens Baco & Bunnel aient adressé au conseil des anciens les mémoires qu'ils ont envoyés à celui de cinquante ans.

Sur le rapport de Poulain-Grandpré, le conseil approuve une résolution du 11 de ce mois, qui met à la disposition des commissaires de la trésorerie nationale une somme de 280,000 liv.

La discussion s'ouvre sur le résolution relative à l'organisation de la gendarmerie.

Lacombe Saint-Michel parle contre cette résolution. Depuis long-tems, dit-il, on n'a fait que des organisations provisoires; il est tems d'en faire une bonne & définitive.

Le conseil ordonne l'impression de son opinion & l'ajournement de la discussion.

On reprend la discussion sur les successions. — Elle est ajournée de nouveau.

Bourse du 13 pluviôse.

Amsterdam.... 59 $\frac{1}{4}$, 60 $\frac{1}{4}$.	Marseille..... au pair
Hambourg.... 194, 191 $\frac{1}{2}$.	Bordeaux... 1 $\frac{1}{4}$ bénéf. à 107
Madrid..... 11 l. 2 s. 6 d.	Or fin..... 191 liv. 15 s.
Madrid effective.....	Lingot d'arg..... 50 l. 10 s.
Cadix..... 11 l.	Piastre..... 5 liv. 5 s. 9 d.
Cadix effective.....	Quadruple..... 79 liv. 5 s.
Gènes..... 93, 91 $\frac{1}{2}$.	Ducat d'Hol..... 11 l. 7 s.
Livourne... 101 $\frac{1}{2}$. 2 mois.	Souver..... 33 l. 15 s.
Bâle $\frac{3}{8}$ perte 30 j. à 2 $\frac{1}{4}$ p. 3 mois.	Guinée.....
Lausanne. 2 $\frac{1}{2}$ perte. 3 mois.	Mandat, 25 s. 9 d., 26, 25 9 d.
Londres.... 24 16 s. à 25 l.	24 $\frac{1}{2}$, 23 9 d., 23, 22 $\frac{1}{2}$, 21 9 d., 25.
Lyon..... au pair.	Rentes... 8 l. 2 s. $\frac{1}{2}$ à 8 l. 5 s.
Esprit $\frac{3}{8}$, 480 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 375 liv. —	
Huile d'olive, 1 liv. 6 s. — Café Martinique.....	
— Café Saint-Domingue, 1 liv. 17 s. — Sucre d'Inde, 2 l. 4 s. — Sucre d'Orléans, 1 l. 19 s. — Savon de Marseille, 21 s. — Chandelle, 12 s.	

Œuvres Philosophique et Politiques de Jacques Mignard; 1^{er} in-8°. Prix, 3 liv. pour Paris, & 3 liv. 12 sols, franc de port. A Paris, chez l'auteur, rue Taranne, n°. 24, fauxbourg Germain vis-à-vis la fontaine.

Campagne des Français, depuis le 8 septembre 1795 (22 fructidor, an 1^{er}) jusqu'au 15 pluviôse, an 3°. Prix, 12 sols, & 12 sols franc de port. A Paris, chez Grafiot & compagnie, imprimeur cul-de-sac Pecquay, rue des Blancs-manteaux; & chez Girard, libraire, au palais Egalité.

Collection de divers ouvrages d'arithmétique politique, par Lavoisier, Delagrave & autres. A Paris, de l'imprimerie des citoyens Corancez & Rodoret, rue J. J. Rousseau, n°. 14. Prix, 1 l. 5 s. Se trouve chez Brigitte Mathy & Desenne, palais Egalité.

Coup-d'Œil sur les Courses de chevaux en Angleterre, sur les haras, les moyens de les améliorer. Prix, 1 liv., & 1 liv. 5 s. franc de port. A Paris, chez Plassan, libraire, rue du Cimetière André-des-Arts, n°. 103.